



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 69968

Texte de la question

M. Gautier Audinot appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la profession de directeur d'école qui traverse un état de crise fragilisant considérablement le fonctionnement des écoles primaires. Il rappelle qu'à la rentrée scolaire environ 5 000 postes de direction étaient vacants. Le syndicat des enseignants-UNSA souligne que les récentes propositions ministérielles ont été jugées très insuffisantes par nombre de leur collègues, notamment pour ce qui concerne le plan d'amélioration des décharges de service et souhaiterait que la proposition de création de groupements d'écoles soit approfondie en concertation avec les représentants des maires et des enseignants en prenant appui sur l'intercommunalité et en conservant chaque école de village. Il précise qu'il est indispensable que chaque directeur d'école bénéficie d'un temps de décharge pour pouvoir assumer pleinement son rôle à la fois administratif, pédagogique et social, stipulant la nécessité d'une pleine reconnaissance de ce rôle à la fois par l'Etat, les collectivités territoriales et tous les partenaires de l'école. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour répondre à ces enseignants de plus en plus découragés.

Données clés

Auteur : [M. Gautier Audinot](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69968

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6875